

Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le programme opérationnel régional FEDER

Bilan de la période 2014 - 2020
Perspectives sur la période 2021 - 2027



Elodie GARIDOU - Club Infrastructures du SRCE - 12 11 2020

Qu'est-ce que le FEDER ?



- Un **fond européen structurel et d'investissement** au service de la politique de cohésion de l'Union européenne
- Destiné à **minimiser les écarts de développement entre régions** européennes.
- La Région Provence Alpes Côte d'Azur, **autorité de gestion** du FEDER, est responsable de la dynamique de programmation des fonds, de la consommation des crédits et de leur bonne utilisation.

Le POR 2014 - 2020



Le programme opérationnel régional :

- Soutient des actions concrètes et principalement des **investissements** ;
- Apporte une **valeur ajoutée** européenne par rapport aux dépenses publiques au niveau national ;
- Permet d'obtenir des résultats que les États membres ne pourraient obtenir seuls.

→ **284 millions €**

Le POR 2014 - 2020



Axe 3 « Transition énergétique et valorisation durable des ressources »

POR FEDER-FSE

PI 4a. Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables



2,4 millions d'euros

PI 4c. Soutenir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les infrastructures publiques



18,9 millions d'euros

PI 4d. Développer les systèmes de distribution intelligents qui fonctionnent à basse et moyenne tension



0,7 million d'euros

PI 4e. Favoriser les stratégies à faible émissions de Carbone y compris la mobilité urbaine durable



52,1 millions d'euros

PI 6d. Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes



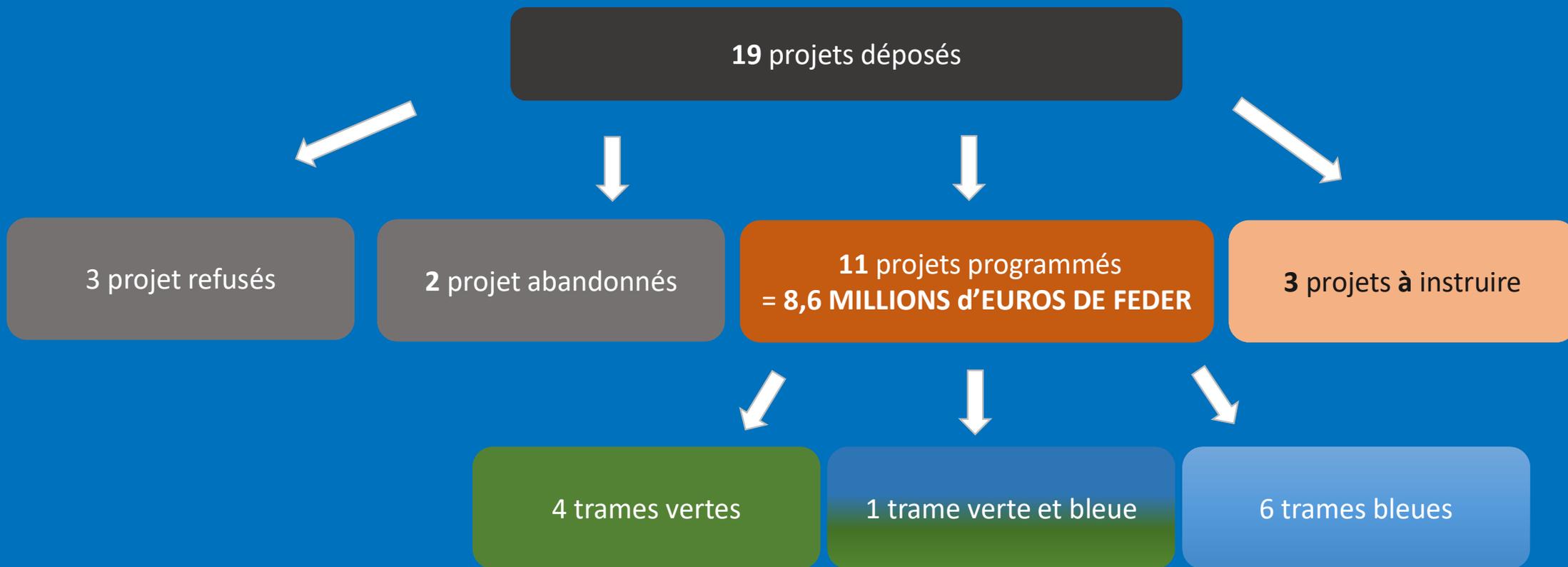
12,6 millions d'euros

86,7 MILLIONS D'EUROS

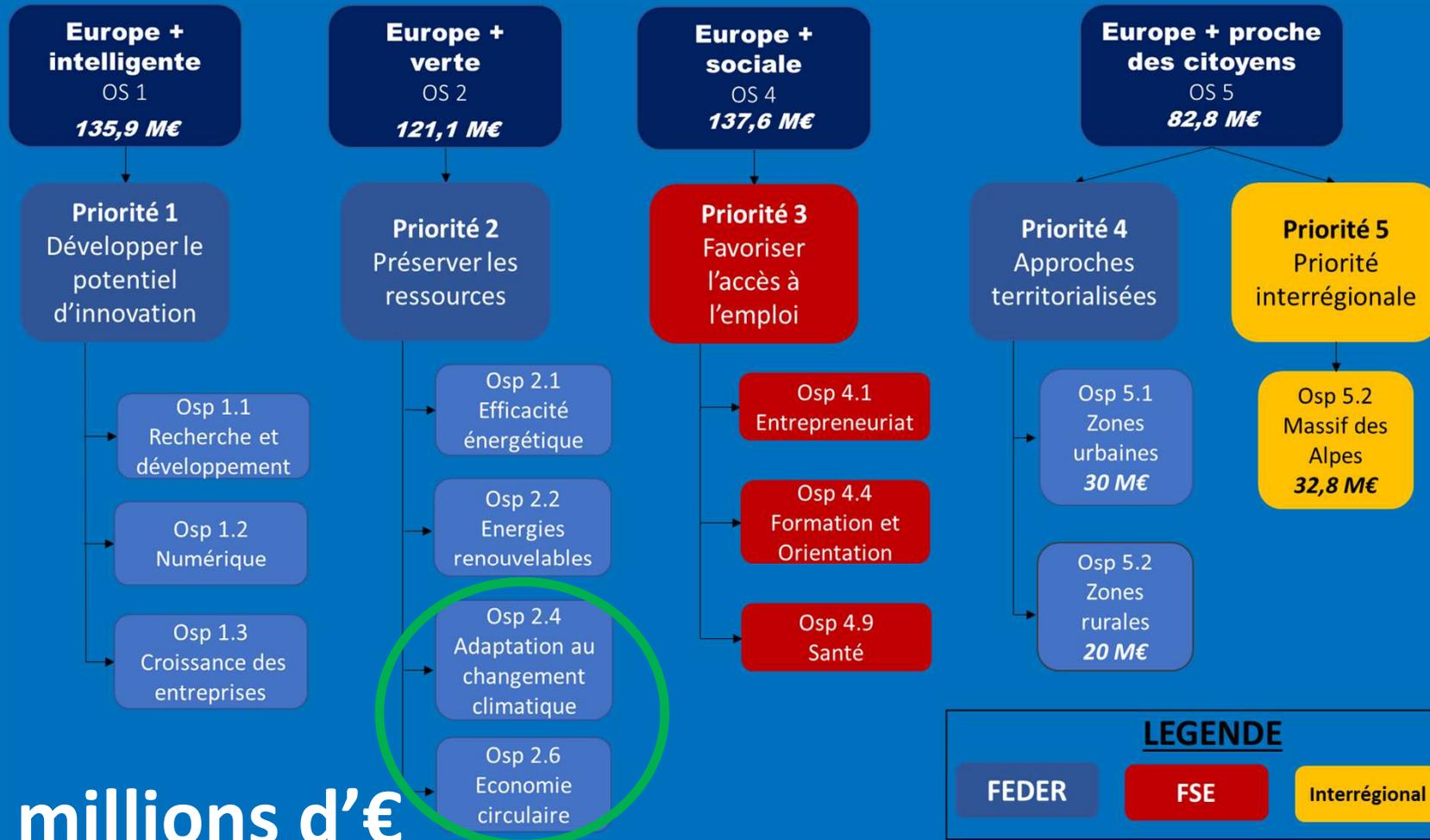
Le POR 2014 - 2020



Appels à propositions « Réduire la pression sur la biodiversité en intervenant sur les trames vertes et bleues » - fin 2016 et fin 2018.

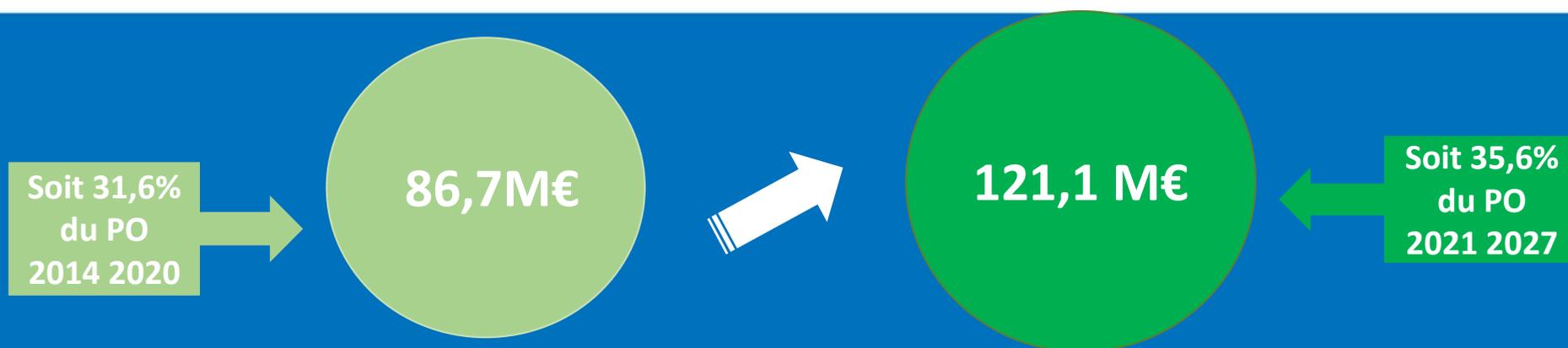


Le POR 2021 - 2027



→ 318 millions d'€

OS2 « Une Europe plus verte »



OT 4 - PI 4c, 4d - Efficacité énergétique : 18,9M€

OT 4 - PI 4e région - Mobilité : 52,8M€

OT 4, PI 4a - Energies renouvelables 2,4 M€

OT 6, PI 6d- Préservation de la biodiversité 12,6 M€

Osp 2.1 - Efficacité énergétique et mobilité durable : 52 M€

Osp 2.2 - Energies renouvelables : 30 M€

Osp 2.4 - Adaptation au changement climatique : 29 M€

Osp 2.6 - Economie circulaire : 10,1 M€

Osp 2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes



ATTÉNUER LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX RISQUES NATURELS GRÂCE AUX **SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE**

→ Restaurer les écosystèmes et leurs fonctionnalités de régulation et d'atténuation en cas de survenue d'aléas climatiques :

- **Restauration d'écosystème** clé dégradé ;
- **Création d'écosystème** : zone humide, forêt, ripisylve, etc. ;
- **Création d'infrastructure verte** en milieu urbain.

→ Soutenir les projets pilotes de **recomposition spatiale**

Osp 2.4. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes



RESTAURER LES **CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES** POUR MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ ET SES FONCTIONNALITÉS

- **Restauration de corridor écologique** (trame verte, bleue, turquoise, marine, brune, noire...) et de réservoir de biodiversité altérés ;
- **Mise en transparence d'infrastructure et autre obstacle** à la circulation des espèces et à leur cycle de vie ;
- **Réduction des pressions d'usage et des nuisances** sur les espèces et les habitats.

Osp 2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire



RÉEMPLOYER ET VALORISER LES DÉCHETS EN LES TRANSFORMANT EN RESSOURCES

→ Soutenir les **infrastructures de valorisation** « matière » des déchets :

- **Unités de réemploi** des déchets : recyclerie, ressourcerie, remanufacture (remise à neuf) ;
- **Unités de transformation des matières premières** en ressources (en matière première secondaire).

Osp 2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire



SOUTENIR **L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE** ET TERRITORIALE

- Soutenir l'investissement productif fondé sur l'économie circulaire :
- Modification des process de production : énergie, ressource, espace, service ;
 - Optimisation des moyens productions : mutualisation, synergie de substitution ;
 - Optimisation des produits finis : emballage, forme, matière, poids.

Echéances



- Objectif de finaliser le PO 2021-2027 en **janvier 2021**
- Dépôt du PO 2021-2027 auprès de la CE en **février 2021**



Risque de décalage dans l'attente des nouveaux règlements européens (3 à 6 mois)



Premiers AAP courant **2021**

Pour vous informer



<http://europe.maregionsud.fr>
egaridou@maregionsud.fr

Accessibilité Liens utiles Des équipes à votre service Communication / Presse Espace partenaire

SUIVEZ-NOUS SUR

l'Europe s'engage en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rechercher sur le site...

FEDER FSE POIA FEADER FEAMP CTE Autres Appels en cours

Cap sur les fonds européens pour l'environnement

Journée d'information - Mardi 16 octobre - 9h à 16h - Hôtel de Région

[> Toutes les actualités](#)

Que fait l'Europe dans ma région ?
Fonds européens structurels et

J'ai un projet
Thématiques prioritaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Je suis bénéficiaire
Attestation démarrage projet FEDER-FSE-POIA